AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C0203
FR0012452746-FS0086

13 février 2015

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

SAFE ORTHOPAEDICS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 13 février 2015, la société anonyme Idinvest Partners[1] (117 avenue des Champs Elysées, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 11 février 2015, le seuil de 10% du capital de la société SAFE ORTHOPAEDICS et détenir, pour le compte desdits fonds, 1 282 963 actions SAFE ORTHOPAEDICS représentant autant de droits de vote, soit 9,92% du capital et 7,52% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions SAFE ORTHOPAEDICS sur le marché.

[1] Contrôlée par la société en commandite par actions IDI. La société Idinvest Partners a déclaré agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L.233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.
[2] Sur la base d'un capital composé de 12 937 903 actions représentant 17 070 148 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.